



ASSISTANT MÉDICAL

CABINETS MÉDICAUX

Domaine d'activité :
Secteur médical

L'assistant médical est le lien entre le professionnel de santé et la patientèle, l'assistant médical joue un rôle central au quotidien. Il assure la bonne gestion du planning, gère les urgences, accomplit l'ensemble des tâches administratives, accueil et renseigne les patients.



MISSIONS

L'assistant médical est le premier interlocuteur des patients, à l'écoute, disponible et accueillant, il incarne l'image du cabinet où il exerce et joue un rôle de passerelle d'information auprès des professionnels de santé. De la gestion de la patientèle aux tâches administratives, ses missions sont nombreuses et son quotidien est rythmé d'imprévus. Dans certains cabinets, il peut lui être confié des examens de pré-consultation auprès des patients. L'assistant médical est essentiel pour permettre au praticien d'exercer dans les meilleures conditions.

Ses principales missions sont :

- Gérer la relation patient (accueil et enregistrement des patients, gestion des appels téléphoniques, recueil d'informations de santé, identification des urgences, prise des rendez-vous, organisation de l'espace d'accueil, relation fournisseurs, transmission des feuilles de soins, ...),
- Participer à la gestion comptable et administrative du cabinet (opérations comptables simples, encaissement

des honoraires, constitution des dossiers de demande de remboursement auprès des caisses de santé et mutuelles, contrôle des remboursements effectifs, suivi des litiges de remboursements, traitement des courriers et emails, saisie des comptes-rendus, transmission des messages, organisation des agendas des praticiens du cabinet...).

- Réaliser des actes de secrétariat technico-médical (création et mise à jour du dossier de soin, édition des ordonnances, application des obligations liées aux procédures qualité, des mesures d'hygiène et de sécurité, coordination avec un spécialiste ou un hôpital pour une admission, rédaction d'un rapport, installation du patient dans le cabinet, préparation à l'examen : vérification du dossier médical).
- Réaliser une assistance opérationnelle du praticien (gestion des stocks, préparation des soins, aide à l'installation du patient et prise de constantes et mesures : poids, taille, température, tension ...).



COMPÉTENCES

L'assistant médical est au contact du patient avant sa consultation. Par son rôle d'accueil ou parfois de pré-consultation, il doit faire preuve d'écoute et de bienveillance envers des patients qui peuvent lui confier leurs doutes et inquiétudes.

Son sens de l'écoute et de l'observation lui permettront d'alerter le médecin sur certains points ou d'orienter le patient vers des aides spécifiques de suite de soin.

Autonome, méthodique et polyvalent, l'assistant médical doit accomplir des tâches très variées au cours de sa journée tout en observant des protocoles rigoureux.

Il devra également être à l'aise avec les outils informatiques, maîtriser l'orthographe, le vocabulaire et les protocoles médicaux. Enfin, il est tenu de se montrer discret et respecter le secret médical.



CADRE DE TRAVAIL

L'assistant médical exerce dans différentes structures libérales de santé (des cabinets médicaux, dentaires, de dermatologie, de radiologie ou des laboratoires d'analyses de biologie médicale) ou un centre de santé regroupant des médecins généralistes ou des spécialistes.



FORMATIONS

Pour exercer le métier d'assistant médical, il faut avoir un niveau Bac ou équivalent ou un Titre "Secrétaire technique option santé ou cadre de vie" accessible par formation professionnelle en alternance ou dans le cadre d'une VAE ou sur concours pour accéder au secteur public.



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'assistant médical peut prendre des responsabilités administratives au sein du cabinet, superviser la formation de nouveaux assistants.

Il peut également participer à la mise en place ou à l'accompagnement de la télémedecine ou se spécialiser dans des domaines de soin en passant les DE.